

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mars 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 mars 2023

2023 DEVE 17 Subvention (7000 euros) en faveur de l'association Faune Alfort.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 février 2023 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement d'une subvention de la Ville de Paris à l'association Faune Alfort ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7000 euros est attribuée à l'Association Faune Alfort dont le siège social est situé 15 impasse Fiocre 94700 Maisons-Alfort. Le numéro de dossier de la demande de subvention sur ParisAsso est le n°2023_06541.

Article 2 : La dépense correspondant à ce soutien financier de 7000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023, sous réserve de disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO